

**EURO RESSOURCES ANNONCE SES RÉSULTATS POUR LE
TROISIÈME TRIMESTRE ET LES NEUF MOIS CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022**

Paris, France, le 9 novembre 2022 : EURO Ressources S.A. (« EURO » ou la « Société ») (Paris : EUR) a publié aujourd'hui ses résultats financiers intermédiaires non audités, préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022. Ces états financiers intermédiaires non audités ont été approuvés par le Conseil d'administration le 9 novembre 2022. Sauf mention contraire, tous les montants sont exprimés en euros (« € »).

Faits marquants

Selon les IFRS, EURO a enregistré un bénéfice net de respectivement 2,9 millions d'euros (0,046 € par action) et de 9,3 millions d'euros (0,149 € par action) pour le trimestre et les neuf mois clos le 30 septembre 2022, contre respectivement 1,7 million d'euros (0,026 € par action) et 5,0 millions d'euros (0,080 € par action) au titre du trimestre et des neuf mois clos le 30 septembre 2021.

EURO a comptabilisé des produits de 15,0 millions d'euros au titre des neuf premiers mois de 2022 (4,7 millions d'euros pour le troisième trimestre de 2022), contre 9,1 millions d'euros pour les neuf premiers mois de 2021 (3,4 millions d'euros pour le troisième trimestre de 2021).

Liquidités et sources de financement

Au 30 septembre 2022, le montant de la trésorerie s'élevait à 19,2 millions d'euros, contre 20,4 millions d'euros au 31 décembre 2021. Cette baisse, qui résulte principalement de la distribution de dividendes et du paiement de l'impôt sur le résultat, a été partiellement compensée par la trésorerie générée par les activités opérationnelles.

Titres négociables

EURO détient des titres négociables dans des sociétés minières présentes sur un marché volatil. Le risque de variation des cours est lié à la fluctuation des cours des titres négociables. Ces investissements en titres négociables sont comptabilisés à la juste valeur.

Au 30 septembre 2022, les titres négociables comprenaient 19 095 345 actions d'Orea Mining Corp. (« Orea ») (8,8 % des actions en circulation ; 9,3 % au 31 décembre 2021) et 3 819 069 actions d'Allegiant Gold Ltd. (« Allegiant ») (3,7 % des actions en circulation ; 4,9 % au 31 décembre 2021).

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2022, la Société a constaté selon les IFRS une dépréciation pour perte latente de la juste valeur de titres négociables. En IFRS, cette perte de 0,7 million d'euros a été enregistrée dans les autres éléments du résultat global (profit de 0,7 million d'euros pour les neuf mois clos le 30 septembre 2021).

Actifs de redevances

Se reporter au rapport de gestion pour de plus amples informations.

Au 30 septembre 2022, d'après les tests de dépréciation de la Société, les faits et les circonstances ne révélaient pas d'indice de perte de valeur potentielle.

Les déclarations faites en 2019 par le gouvernement français concernant la Compagnie Minière Montagne d'Or ont créé une incertitude quant à la délivrance des différentes autorisations et permis non encore obtenus et nécessaires au développement du projet, et peuvent ainsi potentiellement affecter les capacités opérationnelles et financières du projet. Le 10 mai 2022, Orea a indiqué que le Conseil d'État avait jugé recevable le dernier recours déposé par le gouvernement français sur le renouvellement des titres miniers de Montagne d'Or, suite au fait que la Cour administrative d'appel de Bordeaux avait rejeté l'appel du gouvernement français en juillet 2021. Le 31 août 2022, Orea a indiqué avoir conclu une lettre d'accord juridiquement contraignante avec Nordgold pour obtenir sa participation de 55,01 % dans la joint-venture Montagne d'Or, à la suite des sanctions imposées par les États-Unis à Nordgold. Le 13 septembre 2022, Orea a confirmé que le gouvernement français, chargé de suivre les questions liées aux sanctions russes, avait autorisé la transaction proposée avec Nordgold. Par conséquent, la Société continue de présumer que les divers autorisations et permis seront accordés dans des conditions permettant au projet Montagne d'Or de se poursuivre, bien que le calendrier soit quelque peu incertain. Aucune dépréciation n'a donc été comptabilisée dans le compte de résultat au 30 septembre 2022.

RÉSULTATS SELON LES IFRS

Comparaison de la période de neuf mois close le 30 septembre 2022 par rapport à la même période en 2021 (IFRS)

Selon les IFRS, EURO a fait état d'un bénéfice net de 9,3 millions d'euros (0,149 € par action) pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022, contre 5,0 millions d'euros (0,080 € par action) pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021.

Durant la période de neuf mois close le 30 septembre 2022, EURO a enregistré des produits de 15,0 millions d'euros, soit une hausse par rapport aux produits de 9,1 millions d'euros comptabilisés au cours de la même période en 2021. Ces produits provenaient exclusivement de la redevance de la mine Rosebel pour les neuf premiers mois clos les 30 septembre 2022 et 2021. La hausse des produits est principalement attribuable à l'augmentation de la production d'or à 110 774 onces durant les neuf premiers mois de 2022 par rapport à 76 158 onces à la même période de 2021 (4,2 millions d'euros), à la dépréciation de l'euro (1,5 million d'euros), et à un cours moyen de l'or plus élevé de 1 827 dollars américains durant les neuf premiers mois de 2022, contre 1 798 dollars américains l'once durant les neuf premiers mois de 2021 (0,2 million d'euros).

Les charges d'exploitation se sont élevées à 0,39 million d'euros au titre de la période de neuf mois close le 30 septembre 2022, par rapport à 0,42 million d'euros au titre de la même période de 2021. Ce recul s'explique principalement par la diminution des honoraires juridiques en 2022.

Les dotations aux amortissements se sont élevées à 0,20 million d'euros pour les neuf mois clos le 30 septembre 2022, contre 0,13 million d'euros pour la même période de 2021, une hausse qui s'explique principalement par une augmentation de la production d'or à la mine Rosebel.

EURO a comptabilisé des pertes de change de 0,15 million d'euros durant les neuf premiers mois de 2022, contre des pertes de change de 0,25 million d'euros pour la même période de 2021, principalement en raison de la réévaluation des dividendes à distribuer, des comptes bancaires et de la charge d'impôt sur le résultat.

EURO a comptabilisé au titre de la période de neuf mois close le 30 septembre 2022 une charge d'impôt sur le résultat de 5,1 millions d'euros, à comparer avec un montant de 3,4 millions d'euros au cours de la même période de 2021. Cette augmentation, qui tient principalement à l'incidence fiscale de la hausse du résultat et aux écarts de conversion, a été partiellement neutralisée par l'incidence fiscale de la variation de la juste valeur des titres négociables.

Comparaison du troisième trimestre clos le 30 septembre 2022 par rapport à la même période en 2021 (IFRS)

Selon les IFRS, EURO a fait état d'un bénéfice net de 2,9 millions d'euros (0,046 € par action) au troisième trimestre de 2022, contre 1,7 million d'euros (0,026 € par action) au troisième trimestre de 2021.

Les produits se sont établis à 4,7 millions d'euros pour le troisième trimestre de 2022, en hausse par rapport aux 3,4 millions d'euros enregistrés au troisième trimestre de 2021. Ces produits provenaient exclusivement de la redevance de la mine Rosebel aux troisièmes trimestres de 2022 et 2021. La hausse des produits, qui s'explique principalement par l'augmentation de la production d'or à 36 051 onces au troisième trimestre de 2022 comparativement à 28 754 onces à la même période de 2021 (0,9 million d'euros), et par la dépréciation de l'euro (0,6 million d'euros), a été en partie neutralisée par un cours moyen de l'or moins élevé au cours du troisième trimestre de 2022 de 1 729 dollars américains l'once, contre 1 790 dollars américains l'once au troisième trimestre de 2021 (0,2 million d'euros).

Au troisième trimestre de 2022, la Société a comptabilisé des charges d'exploitation de 0,10 million d'euros, contre 0,16 million d'euros au titre de la même période de 2021. Cette baisse était principalement due à la diminution des honoraires juridiques et des coûts liés à la cotation et à la gestion des titres au troisième trimestre 2022.

EURO a comptabilisé au troisième trimestre 2022 une charge d'impôt sur le résultat de 1,9 million d'euros, à comparer avec un montant de 1,6 million d'euros au troisième trimestre de 2021. Cette augmentation, qui tient principalement à l'incidence fiscale de la hausse du résultat et aux écarts de conversion, a été partiellement neutralisée par l'incidence fiscale de la variation de la juste valeur des titres négociables.

Perspectives

La production de la mine Rosebel a été mise à jour et devrait s'établir entre 127 000 et 154 000 onces en 2022. Il est prévu que la redevance Rosebel apporte à la Société des produits compris entre environ 17,2 millions d'euros et 20,8 millions d'euros (17,9 millions de dollars américains et 21,6 millions de dollars américains) en 2022. Ces produits avant impôt sont basés sur un cours de l'or établi à 1 792 dollars américains l'once et sur un taux de change de 1,04 dollar américain pour 1 euro. L'incidence des fluctuations du cours moyen de l'or sur les produits annuels d'EURO, sur la base d'une production estimée de 141 000 onces, se chiffrerait à environ 1,4 million de dollars américains pour chaque variation de 100 dollars américains l'once. L'incidence d'une fluctuation de 5 % du taux de change moyen sur les produits annuels d'EURO avoisinerait 0,9 million d'euros. Les flux de trésorerie d'EURO devraient être affectés principalement par le versement d'impôts sur le résultat.

La production commerciale du projet Bomboré devrait démarrer au quatrième trimestre de 2022.

La Société conserve certaines disponibilités afin de poursuivre des opportunités susceptibles de renforcer son activité sur le long terme.

Pandémie mondiale liée à la COVID-19

La pandémie mondiale de la COVID-19 continue d'évoluer. Les protocoles de détection et d'atténuation de la COVID-19 sont revus en permanence pour s'adapter à l'évolution de la situation. La Société continue de surveiller étroitement cette évolution et de prendre les mesures nécessaires pour gérer les effets de la pandémie de la COVID-19 sur tous les aspects de ses activités.

Sur le site de Rosebel et au Suriname, la situation liée à la COVID-19 est restée stable au cours du troisième trimestre de 2022.

Événement postérieur à la clôture

Le 18 octobre 2022, IAMGOLD a annoncé avoir conclu une entente définitive avec Zijin Mining Group Co. Ltd. visant la vente de sa participation de 95 % dans Rosebel Gold Mines N.V. moyennant une contrepartie en espèces de 360 millions de dollars.

La redevance existante visant Rosebel, qui est détenue par EURO, demeure une obligation d'IAMGOLD. Les redevances continueront d'être payées par IAMGOLD sur une base trimestrielle, en fonction des rapports de production d'or. Au 30 septembre 2022, 1,39 million d'onces d'or restent sous l'accord de redevance.

De plus amples informations sur la transaction sont disponibles dans le communiqué de presse d'IAMGOLD en date du 18 octobre 2022.

À propos d'EURO

EURO est une société française dont les principaux actifs sont une redevance sur la mine d'or Rosebel au Suriname (la « redevance Rosebel »), une redevance relative aux concessions Paul Isnard, une production d'argent auprès d'une filiale d'Orezone Gold Corporation (« Orezone »), et des titres négociables. La mine d'or Rosebel est détenue à 95 % et exploitée par IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD »). La redevance sur la production nette d'affinage couvre la production future des concessions Paul Isnard et une zone d'intérêt les entourant en Guyane française, détenue dans le cadre d'un accord de joint-venture entre Orea Mining Corp. et Nord Gold SE (« Compagnie Minière Montagne d'Or » ou la « JV »). Au titre de la production d'argent, EURO recevra 50 % de la production d'argent payable sur la durée de vie de la mine du projet Bomboré d'Orezone, situé au Burkina Faso, en Afrique de l'Ouest.

EURO a environ 62,5 millions d'actions en circulation. Au 30 septembre 2022, IAMGOLD France S.A.S. (« IAMGOLD France »), une filiale indirectement détenue en totalité par IAMGOLD, détenait environ 90 % de toutes les actions en circulation d'EURO. Au 30 septembre 2022, IAMGOLD France détenait 56 242 153 actions représentant 112 300 344 droits de vote, soit environ 94,38 % des droits de vote d'EURO.

Notes concernant les prévisions : *certaines déclarations de ce communiqué sont des prévisions. Les investisseurs sont avertis contre l'imprévisibilité inhérente aux prévisions, car celles-ci comportent des risques et des incertitudes. Il ne peut y avoir de certitude que l'évolution de la Société soit celle anticipée par sa direction.*

Ce communiqué n'est pas destiné à la distribution aux agences de presse américaines, ni à la diffusion aux États-Unis. Les valeurs mobilières mentionnées dans les présentes n'ont pas été inscrites en vertu de la loi américaine intitulée Securities Act of 1933, en sa version modifiée (« Securities Act ») et ne peuvent pas être offertes ni vendues aux États-Unis ou à une personne des États-Unis sans inscription en vertu de la Securities Act ou sans dispense des exigences d'inscription de cette loi.

Des informations supplémentaires sur EURO Ressources S.A. sont disponibles sur le site SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Pour toute autre demande de renseignement, veuillez vous adresser à :

Tidiane Barry
Directeur Général
Tél. : +1 450 677 0040
Email : tbarry@euroressources.net

Sophie Hallé
Directeur Général Délégué
Tél. : +1 450 677 0040
Email : shalle@euroressources.net